

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
MEURTHE ET
MOSELLE



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12
Présents : 10
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 1
Procuration(s) : 1

Suffrages exprimés : 11

Date de la convocation :
17/05/2024

Date d'affichage :
17/05/2024

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMBLEY-
BUSSIERES**

Séance du 23 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt trois mai à 20 heures 32,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBLEY-
BUSSIERES, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au
lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la
présidence de M. BERROIS Sébastien.

Etaient Présents : BERROIS Sébastien, BILEHOU Estelle,
BURLATS Emilie, DELAFONT Françoise, DELAFONT
Raphael, KEL Jérôme, LECLERCQ Anthony, MAGNE Michel,
PERRIN Jérôme, ROVELLI Sylvain

Étaient absent/excusé : PAQUIN David ; WARIN Delphine

Procuration : WARIN Delphine a donné procuration de vote en
son nom pour tous les points à l'ordre du jour à BURLATS Emilie.

Secrétaire de séance : PERRIN Jérôme

Le quorum étant atteint au sens de l'article L 2121-17 du CGCT, le
conseil municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

1. Validation du Procès-Verbal de la séance du 03 avril 2024
2. Groupement de commandes MMD54 – travaux de chaussées
3. Nouvelle répartition du capital social de la Société Publique
Locale SPL-XDEMAT
4. Désaffectation et déclassement de l'ancien Centre d'Incendie et
de Secours (ZN0021)

Rendre compte du maire

**1- Validation du Procès-Verbal des séances du 03 avril
2024**

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du Procès-
Verbal du Conseil municipal du 03 avril 2024, l'approuve à
l'unanimité sans réserve.

Délibération N° 04-D01 du 23/05/2024

**2- Groupement de commandes MMD54 – travaux de
chaussées**

Le Maire rappelle que la commune était partie prenante, par
délibération 2022_05D01 du 07 septembre 2022, au groupement
de commande pour la réalisation de travaux stricts de réfection de
voiries et non destiné à réaliser d'autres d'aménagements (trottoirs,
espaces publics, etc.) et que ce marché arrive à terme.

Il explique que le « Département » prévoit de renouveler ce
marché sur l'ensemble des territoires et que compte tenu du fait
qu'il faille délibérer pour adhérer ou ne plus adhérer au nouveau
groupement de commande, il propose aux membres du Conseil de
se prononcer sachant que la commune n'a pas eu à profiter de ce
groupement depuis son adhésion et qu'elle ne devrait pas avoir à le
faire à court terme.

Par conséquent, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne
pas renouveler l'adhésion à ce groupement de commande.

Délibération N° 04-D02 du 23/05/2024

Le secrétaire de séance,
Jérôme PERRIN



Le maire,
Sébastien BERROIS

**REPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT
MEURTHE ET
MOSELLE**



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12
Présents : 10
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 1
Procuration(s) : 1

Suffrages exprimés : 11

Date de la convocation :
17/05/2024

Date d'affichage :
17/05/2024

**3- Nouvelle répartition du capital social de la Société
Publique Locale SPL-XDMAT**

Le Maire rappelle que la Commune adhère et est actionnaire de la SPL-XDMAT dans le cadre des prestations liées à la dématérialisation et qu'elle en est satisfaite.

Il explique qu'à l'occasion de la réunion de l'Assemblée Générale de la Société, l'examen de la répartition du capital social sera entre autres évoqué puisque chaque année de nouvelles collectivités locales souhaitent devenir actionnaires quand d'autres souhaitent se retirer notamment par suite de leur disparition ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Par conséquent, il convient d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la SPL-XDMAT, tel que la ventilation territoriale proposée ci-dessous :

Collectivités	Nbre d'actions	% du Capital
Département de l'Aube	6 557	51,08
Département de l'Aisne	659	5,13
Département des Ardennes	272	2,12
Département de la Marne	559	4,35
Département de la Haute Marne	267	2,08
Département de la Meurthe et Moselle	322	2,51
Département de la Meuse	505	3,93
Département des Vosges	356	2,77
Communes et Groupement de Communes (3 274 actionnaires)	3 341	26,03

Le Maire demande donc aux membres du Conseil de se prononcer sur la répartition proposée et de donner pouvoir au représentant de la collectivité pour voter cette nouvelle répartition et la résolution qui en découle lors de la prochaine réunion de l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale XDMAT.

A l'unanimité, les membres du Conseil approuve la répartition proposée et donne pouvoir au représentant de la collectivité pour voter cette nouvelle répartition et la résolution qui en découle lors de la prochaine réunion de l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale XDMAT.

Délibération N° 04-D03 du 23/05/2024

4- Désaffectation et déclassement de l'ancien Centre d'Incendie et de Secours (ZN0021)

Vu l'article 2121-29 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2241-1 du code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que *le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par la commune,*

Vu l'article L2141-1 du code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose qu'*un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif*

Le secrétaire de séance,
Jérôme PERRIN



Le maire,
Sébastien BERROIS

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12
Présents : 10
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 1
Procuration(s) : 1

Suffrages exprimés : 11

Date de la convocation :
17/05/2024

Date d'affichage :
17/05/2024

constatant son déclassement,

Vu l'article L3221-1 du code Général de la Propriété des Personnes Publiques, relatif à l'avis de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers poursuivis par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,

Considérant que l'ancien Centre d'Incendie et de Secours sis à CHAMBLEY BUSSIÈRES, 2bis RUE GIROUX, parcelle ZN0021 est propriété de la commune de CHAMBLEY BUSSIÈRES,

Considérant la résiliation de la convention de transfert de ce bien au SDIS54 signée le 09 février 2005, avec effet à compter du 29 février 2024,

Considérant l'avis du service des Domaines de la Direction Immobilière de l'Etat sur la valeur vénale du bien,

Considérant les trois évaluations d'agences immobilières locales, Le Maire propose aux membres du Conseil, afin de procéder à la cession du bien sis 2bis RUE GIROUX (ZN 0021), ancien Centre d'Incendie et de Secours, d'en constater la désaffectation et d'approuver le déclassement de celui-ci du domaine public communal vers le domaine privé communal.

Il propose également au Conseil de définir un prix de vente de ce bien sur la base des différentes estimations reçues en complément de celle des services des Domaines qui avait été demandée.

Il est fait remarque qu'il ne faudrait pas qu'un garage vienne à s'y installer !

Le Maire répond que non seulement le PLU ne le permet pas, mais qu'en plus la Commune a son mot à dire sur chaque demande d'urbanisme et qu'une attention particulière y sera portée.

A l'unanimité, les membres du Conseil, après la lecture des différentes estimations, définissent le prix de vente du bien ci-dessus à 80 000€ HT, constatent la désaffectation du bien et approuvent son déclassement du domaine public communal vers le domaine privé communal.

Ils autorisent le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par devant le notaire et à signer tous documents utiles au bon déroulement de la cession du bien.

Délibération N° 04-D04 du 23/05/2024

Rendre compte du Maire :

Urbanisme

Arrêté de non-opposition à DP24B0003, AC0126, AC0242 (rue de la gare) pour la pose d'un bardage sur diverses façades de l'habitation le 17 avril 2024

Arrêté de non-opposition à DP24B0004, ZL0036 (rue de la haie fleuri) pour la mise en place de panneaux solaires sur toiture habitation le 22 avril 2024

Délivrance d'un CUa pour la parcelle ZM0185 (rue de Tantelainville) le 22 avril 2024

Délivrance d'un CUa pour la parcelle ZN0008 (rue Giroux) le 22 avril 2024

Arrêté de non-opposition à DP24B0006, ZC0072 (rue de la gare) pour la mise en place d'une clôture le 23 avril 2024

Cimetière

Attribution d'une concession trentenaire au columbarium (THULL Marie Thérèse)

Fin de la séance : 21h15

Le secrétaire de séance,
Jérôme PERKIN

Le maire,
Sébastien BERROIS



